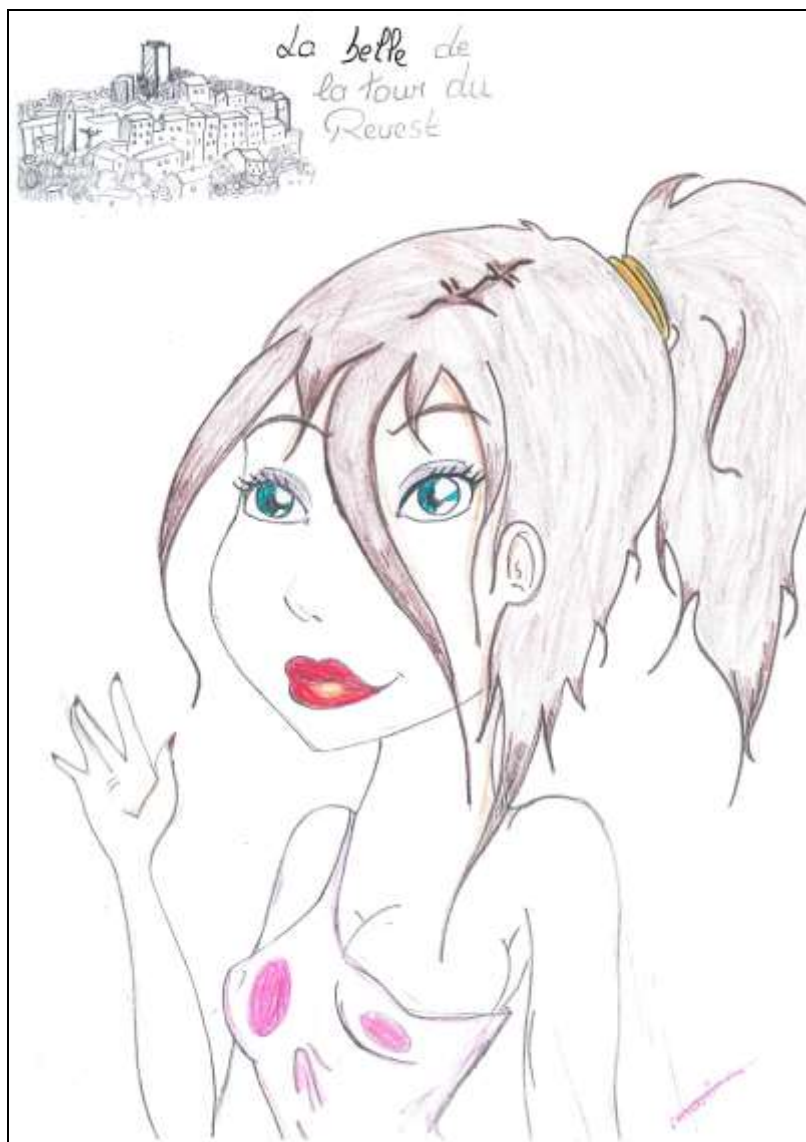


Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardène



Le Belle de la Tour du Revest-les-Eaux, dessin réalisé par Marion (alors âgée de 10 ans)

*Président fondateur : Charles Aude
Bulletin n°64 – Juin 2014 – ISSN 2117-9646
Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène
Mairie-Place Jean Jaurès
83200 – Le Revest-les-Eaux
06 35 21 51 95 – ch@revest.fr – <http://www.revest.fr>*

Sommaire :

- *Marion, dessinatrice talentueuse dès l'âge de dix ans et incomprise au Revest-les-Eaux,*
- *Les dernières activités pastorales dans notre Commune,*
- *Des Revestois participent à la construction des forts de la Vallée,*
- *Travaux dans la vallée de Dardennes,*
- *Les Revestois Morts pour la France en 1914-1918,*
- *La Petite Ripelle libérée en Août 1944,*
- *Fine Guigou, résistante, torturée et emprisonnée par la Gestapo en 1944,*
- *Bulletin d'adhésion 2014.*

Marion, dessinatrice talentueuse dès l'âge de dix ans et incomprise au Revest-les-Eaux

Il y a une quinzaine d'années, est organisé sur la Commune un concours de dessins pour enfants. Marion propose deux dessins inspirés par deux symboles forts, la Tour et le Barrage :

- *La Belle de la Tour du Revest,*
- *La Sirène du barrage du Revest.*

Le « Jury » rejette, sans connaître Marion, ces deux expressions sous prétexte que l'auteur ne peut être un enfant de 10 ans.

Marion ne supporte pas ce rejet : « Je ne suis ni une menteuse, ni une tricheuse ! » et exige de rencontrer la « présidente » du « Jury » et impose la restitution de ses dessins.

Aujourd'hui, Marion est étudiante en 3^{ème} année d'Histoire de l'Art à l'université d'Aix-Marseille (option Art islamique).

Nous nous félicitons d'avoir rencontré une artiste porteuse de valeurs qui a mis, très tôt, son talent au service du seul intérêt de notre Commune.



Écusson

La Sirène du barrage
du Revest



Harmon

Activités pastorales au Revest-les-Eaux

Ces activités ont toujours été importantes dans notre Commune. Elles concernaient des troupeaux ne dépassant pas les deux cents têtes, souvent composés de moutons et/ou de chèvres. Pour les troupeaux de faible nombre, il n'y avait pas de transhumance.

Dans notre mémoire collective, nous avons en souvenir quelques noms récents de bergers ou bergère qui ont pratiqué le pastoralisme revestoïse.

Bien sûr, le premier que nous citerons, c'est celui de "Fine" (Mme Joséphine GUIGOU) qui a été active jusqu'à sa mort en 1980 à Tourris, plus particulièrement sur le plateau du mont Combe, au château des Nas de Tourris.

Dans leur livre "Au fil du Béal " ¹, en page 35, Igor FEDOROFF et Yvette ROCHE nous présentent une magnifique photographie de M. Fernand HUGUES en compagnie de son troupeau de moutons vers 1970 sur des restanques proches du cœur du Village du Revest.

Jusqu'en 1997, le domaine de la Tourrevelle avait son gardien du Jas : M. CUCCHI Jacques-François avec quelques cent cinquante chèvres et une trentaine de moutons.

Jusqu'en 1990, M. TERRIN Roger, porteur d'une magnifique moustache tel Frederi MISTRAL, était lou pastre de la plaine des Selves. Il avait pour mission officielle d'entretenir le terrain militaire de Tourris avec ses bestiaux qui allaient en pâturage jusqu'à La Mort-de-Gautier à Solliès-Ville. M. TERRIN avait la capacité de faire cuire un mouton au feu bois dans n'importe quel espace, si exigu soit-il, tel le coin de la place du Village, devant l'actuelle Poste.

Demeurant à la bastide de la Moutte, et décédé vers 1960, M. Vincenzo CASTRATARO était lou bergié de la vallée des Favières. Et comme tous les bergers, il avait un âne comme unique moyen de transport.

Le compte-rendu ci-après, réalisé par le garde-champêtre de la commune et transmis par le maire au préfet du Var le 7 mars 1950, confirme nos souvenirs d'enfance pour l'existence de M. CASTRATARO.

¹ Au fil du Béal – 1999 – Autres Temps – par I. Fédoroff et Y. Roché.

Mairie de Le Revest. les. Eaux (Var)

Bolier Municipales

Compte Rendu

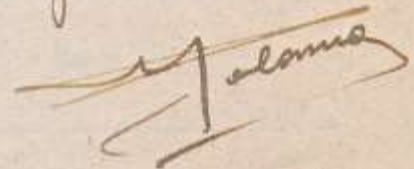
En réponse a la note
officielle de M^r le Prefet du Var
j'ai l'honneur de vous rendre compte
que nous nous rendus ce jour a
la Motte. M^r Cartraro Vincenzo
nous a déclaré ne pas utiliser des
journage, il nous fera parvenir
des reçus de location de paturage

Vu le maire

~~Zimmermann~~

Part au Revest. les
Eaux les jours 7 mars
1950

Le garde champêtre



DÉPARTEMENT
DU VAR.
ARRONDISSEMENT
DE TOULON,
N.º 860.
BUREAU

Toulon, le 21 août 1815.

Le Sous-Préfet, par intérim, de l'Arrond.
de Toulon,
A Monsieur le maire au Secret

Monsieur le Maire, les ouvriers de votre
Commune, qui auroient été Employés aux
travaux de fortification, seront incessamment
payés de leur journée. vous priez
leur en donner l'assurance.

agréer l'assurance de ma parfaite
Considération. Alex. Aguillette

Le Comte de d. L. ^{comte}
C. St. la place de Toulon du 28 août 1815

5

1815 est une année historiquement marquante :

- 1^{er} mars : débarquement à Golfe-Juan de Napoléon ; début de la période dite des " Cent Jours ".
- 20 mars : arrivée de Napoléon à Paris ; Louis XVIII s'enfuit en Belgique.
- 25 mars : Le Royaume-Uni, la Russie, l'Autriche, la Prusse et la Suède signent un traité de coalition contre Napoléon.
- 29 mars : décret impérial abolissant la traite des Noirs.
- 18 juin : défaite de Napoléon à Waterloo.
- 22 juin : Napoléon abdique ; Louis XVIII est rappelé.
- 15 juillet : Napoléon se rend aux Anglais et part définitivement à Sainte-Hélène.
- Et en 1815, le département du Var a encore ses limites à l'Est sur les bords du fleuve Var.

Le 18 août 1815, de la préfecture de Draguignan, M. Siméon, préfet du Var, écrit à tous les maires du département : *" Dans le cours des événements qui ont eu lieu pendant l'interrègne, divers genres de réquisitions ont pesé sur les communes de ce département. Elles ont eu principalement pour objet,*

1,° La subsistance des troupes ;

2,° Les approvisionnements ¹ de siège ;

3,° Les travaux de fortification dans les places de Toulon et d'Antibes."

Pour cette communication dans le Bulletin des Amis du Vieux Revest, nous insisterons plus particulièrement sur le 3^{ème} point, tout en regrettant de ne pas disposer de toute l'information afin de réaliser un article complet.

Concernant la rubrique "*Travaux de fortification*", le préfet du Var précise :

"Douze cents travailleurs, par jour, avaient été requis dans les communes des environs de Toulon et d'Antibes, pour les ouvrages de fortification qui s'exécutaient dans ces places. Divers objets que réclamait la nature de ces travaux et qui consistent principalement en pèles ², pioches, clous, cordages, gabions, piquets, fascines, toiles pour sacs à terre, etc., etc., ont été successivement requis et fournis par les communes. D'après les arrêtés et instructions de M. Defermon, les agents militaires du génie, préposés à la rentrée de ces objets, ont dû en délivrer des récépissés. Vous m'en adresserez également un état détaillé, énonciatif de la valeur donnée à chaque article, conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 juin dernier.

Suivant un autre arrêté du 11 du même mois, il avait été fait un appel de fonds dans les arrondissements de Toulon et de Grasse, pour le paiement des

¹ Orthographe d'avant 1835.

² Pèle : ancienne orthographe de pelle.

ouvriers, et dont le recouvrement a été confié aux Percepteurs. Les Receveurs particuliers ont dû leur remettre des récépissés des sommes qui ont été versées pour cet objet. Vous aurez, Monsieur le Maire, à vous assurer, par l'inspection des rôles spéciaux, dont la formation avait été prescrite, de l'état de cette perception, laquelle a dû cesser dès l'instant où l'autorité du Roi a été rétablie dans votre commune. Vous constaterez donc les sommes recouvrées par le Percepteur, et celles qu'il justifiera avoir versé dans la caisse du Receveur particulier, d'après des récépissés en forme. Vous ferez connaître le résultat de cette vérification par un état pur et simple, présentant le montant de la recette effectuée, celui de la dépense ou des versements au Receveur particulier, et le restant en caisse. Je saurai, par des renseignements que je prendrai auprès des Directeurs du génie, ce qui peut rester dû aux ouvriers de votre commune, et j'en provoquerai le paiement sur les fonds ministériels qui pourront être faits pour cet article.

Je ne puis que vous engager, Monsieur le Maire, à vous occuper avec le plus de soin et d'activité qu'il vous sera possible, du travail demandé par cette lettre, et à n'en point retarder l'envoi à M. le Sous-préfet de votre arrondissement. Il intéresse essentiellement vos administrés. Je crois devoir vous faire observer que rien de ce qui peut avoir rapport à la subsistance des troupes alliées, ne doit y entrer : vous recevrez bientôt des instructions particulières à cet égard. "

Par lettre du 21 août 1815, le Sous-préfet, par intérim, de l'Arrondissement de Toulon, écrit au maire du Revest :

" Monsieur le Maire, les ouvriers de votre commune qui avaient été employés aux travaux de fortification seront incessamment payés de leurs journées. Vous pouvez leur en donner l'assurance. "

A ce stade de nos recherches, nous ne disposons pas de la réponse du maire du Revest et des noms des Revestois concernés, mais, si cela est un jour possible, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Travaux étudiés dans la vallée de Dardennes en 1884



Le 2^{ème} Moulin de Dardennes, à gauche le pont réhabilité

Selon le rapport du préfet du Var présenté au Conseil général lors de la session d'août **1884**, des travaux ont été étudiés dans notre vallée.

***Chemin de grande communication de
Toulon à la Garde
Rectification entre Dardennes et La
Garde
Avant-projet***

Dans le programme des travaux à entreprendre pour l'achèvement du réseau des chemins de grande communication figure la rectification du chemin de grande

communication n°46 pour laquelle il n'a été produit aucun avant-projet.

J'aurai l'honneur de vous communiquer l'avant-projet de cette rectification présenté par MM. les Ingénieurs. Le chemin à rectifier aura une longueur de 9,702 mètres. La dépense des travaux peut s'évaluer à 140,080 fr., y compris une somme à valoir de 7,450 fr.

Les acquisitions des terrains donneront lieu à une dépense de 100,000 fr. qui sera à la charge des communes traversées, Le Revest, Toulon, La Valette et La Garde.

Je vous prie de bien vouloir statuer sur cet avant-projet.

***Chemin de grande communication n°46
de Toulon à La Garde
Reconstruction d'un pont sur la rivière de
Dardennes
Projet***

Le chemin de grande communication n°46, entre Toulon et le Revest, traverse la rivière de Dardennes au droit du 2^{ème} moulin sur un pont de 8 mètres d'ouverture. Ce pont de 3^m50 de largeur entre parapets, forme avec le chemin du côté de Toulon un angle de 120 degrés, et du côté du Revest un angle opposé de 140 degrés.

Cette disposition vicieuse présente un danger très sérieux pour la circulation qui est très importante en ce point, attendu qu'un service omnibus dessert toutes les heures les quartiers des moulins et de Dardennes et qu'il y passe des voitures de plusieurs colliers employées pour l'exportation des carrières du Revest et des usines de la vallée de Dardennes. Ce

chemin est en outre la ligne directe entre Toulon et le Revest, depuis la construction de l'annexe de la ligne de grande communication n°46 qui aboutit au Revest.

Le pont du 2^{ème} moulin a donné lieu à plusieurs accidents et le 27 mars 1883, une charrette à deux colliers a encore versé dans la rivière, entraînant les chevaux avec elle.

A cette situation déplorable s'ajoute aujourd'hui la nécessité de faire des réparations urgentes au pont dont la voûte ne présente plus la solidité désirable et dont les parapets doivent être reconstruits presque en entier.

Pour remédier à cet état de choses, MM. les Ingénieurs ont dressé un projet de reconstruction du pont que j'aurai l'honneur de vous soumettre.

La dépense s'élève à la somme de 14,500 francs, y compris 3,270 fr. 56 pour travaux imprévus.

Je vous prie d'approuver ce projet.



Le pont du 2^{ème} Moulin sur La Dardennes réhabilité

Les Revestois Morts pour la France en 1914-1918

Recensement partiel

L'AURE Louis Justin

Né le 1^{er} avril 1891 au Revest
Soldat au 111^{ème} Régiment d'Infanterie
N° matricule : 4718 – Classe 1911
Mort pour la France le 20 août 1914 à Dieuze Biderstroff (Lorraine)
Tué à l'ennemi

BORDINO Jean

Né le 5 novembre 1887 à Alba (Italie)
Maître-pointeur au 55^{ème} du Régiment d'Artillerie
N° matricule : 06273 - Classe 1910
Mort pour la France le 9/10 sept 1914 à Issoncourt (Meuse)
Tué à l'ennemi

POMET Joseph Elie Paul

Né le 11 janvier 1888 à Toulon
2^{ème} classe au 8^{ème} Colonial
N° matricule 01839 – Classe 1908
Mort pour la France le 22 septembre 1914 à Massiges (Marne)
Disparu au combat

POMET Etienne Clément

Né le 11 janvier 1894 au Revest
2^{ème} classe au 163^{ème} Régiment d'Infanterie
n° matricule 8606-487 - Classe 1914
Mort pour la France le 6 avril 1915 à Flirey (Meurthe et Moselle)
Tué à l'ennemi

POMET Léopold Vincent

Né le 16 septembre 1894 au Revest
Apprenti marin sans spécialité à bord du Léon Gambetta
N° matricule : 52654 – Classe 1914
Mort pour la France le 27 avril 1915 à bord du Léon Gambetta : disparu avec le bâtiment

MEIFFRET Emile Victor

Né le 13 sept 1892 au Revest
2^{ème} classe au 252^{ème} Régiment d'Infanterie
N° matricule : 7380 - Classe 1912
Mort pour la France le 5 mars 1916 à Ansauville
Tué à l'ennemi

POMET Joseph Marius Antonin

Né le 2 février 1892 au Revest
Soldat au 112^{ème} Régiment d'Infanterie
N° matricule : 05455 – Classe 1909
Mort pour la France le 11 mai 1916 en Allemagne
Maladie en captivité

POMET Marius Antoine Pascal

Né le 21 avril 1889 au Revest
Soldat du 122^{ème} Régiment d'Infanterie (8^{ème} Compagnie)
N° matricule : 05535 – Classe 1909
Mort pour la France le 5 juin 1916 à Blercourt (Meuse)
Mort de blessures de guerre

GIRAUD François Frédéric

Né le 28 septembre 1879
2^{ème} Classe au 67^{ème} Bataillon des Chasseurs Alpins
N° de matricule : 03653 – Classe 1899
Mort pour la France le 15 septembre 1916 à Bouchavesnes (Somme)
Tué à l'ennemi

LONG Marius Joseph Sylvestre

Né le 31 décembre ? au Revest
Soldat du 115^{ème} Régiment d'Artillerie Lourde
N° matricule : 3172 – Classe 1916
Mort pour la France le 11 août 1917 à Verdun (Meuse)
Tué par un obus

ROUQUIER Marius Joseph

Né le 20 juin 1890 à Toulon
1^{ère} classe au 163^{ème} du Régiment d'Infanterie
N° matricule : 016860 - Classe 1910
Mort pour la France le 9 octobre 1917 à l'Hôtel Dieu de Lyon
Des suites de maladie contractée en service.

TEISSEIRE Marius Urbain Simon

Né le 25 mai 1883 au Revest
2^{ème} Canonnier Servant au 111^{ème} Régiment d'Artillerie Lourde
N° matricule : 02834 – Classe 1903
Mort de la France le 25 octobre 1918 à Saint Clément à Arnes (Ardennes)
Tué par la suite de l'explosion d'un camion de munitions

La Petite Ripelle libérée en août 1944

Extrait de « La Marine dans la Résistance »

Pages 188 à 190

par Pierre Baudoin

publié en 1974

Après le déjeuner, je décide d'aller au Revest.

J'amènerai mon fils Jacques, 12 ans : « promenade à travers bois ». Nous arrivons sans encombre, non sans avoir évité quelques groupes bavards et suspects. On nous indique la villa du docteur Mouttet où nous trouvons l'état-major du colonel de Linarès, en pleine action. On nous y accueille chaleureusement. Sanguinetti et Kraft sont là.

Une conversation avec le colonel sur la situation est interrompue par le sous-chef d'état-major (Cdt général et aussi sur celle de la région de Toulon Chavagnac) qui prévient : « *Je prends les dispositions pour attaquer le château de la Ripelle : bien qu'hôpital, il tire à l'abri de sa grande croix rouge, sur tout homme qui approche !* »

La Petite Ripelle ¹ est dans le champ de tir et il pense que je dois rentrer, tout de suite, pour prendre, moi aussi mes dispositions : la mise à l'abri de tout le monde.

Je pars, de Linarès m'informe que : « *les attaquants sauront que la petite ferme dans le champ de tir est amie* ».

A peine arrivé, je vois tout à coup la maison cernée par une patrouille allemande d'une douzaine d'hommes : « *Raus tout le monde* ».

Les fermiers, leur fille, ma femme, son père et sa mère, mes cinq enfants sont alignés sur la terrasse. Trois hommes les gardent en joue à droite et à gauche.

Révolver sur les côtes, le sous-officier qui commande me pousse dans la maison : « *Perquisition !* »

Il est question dans un verbiage mi-français, mi-allemand, de coups de feu

¹ La propriété familiale qui se trouve dans le quartier de la Ripelle.

tirés sur le château, d'un sac de pain à eux destiné, disparu. Je n'y suis pour rien.

J'allume la lampe à pétrole, lentement, pour reprendre mon calme. La nuit tombe, ils veulent voir tous les recoins, même le puits.

Les trois soldats allemands crient donnent des coups de crosse dans les meubles, mais ne fouillent pas sérieusement ... On passe devant l'armoire qui cache mes armes dans son double fond.

Un trou dans le mur de la cave communique avec une tranchée, couverte de rondins, qui a 2m de hauteur et ouvre derrière la maison.

Le sous-officier allemand m'y pousse et entre après moi : « Face au Château ... Combat contre nous », la comédie va-t-elle s'achever ici. Va-t-il tirer ... Je crâne : « C'est un abri pour ma famille, on ne peut pas s'y battre, on ne voit rien. »

Son masque mauvais tombe soudain avec un grand sourire et il me tend la main. Je la secoue avec effusion, c'est fini.

Au dîner, beaucoup de gosiers resteront serrés !

Une heure après, l'attaque se déclenche, elle dure toute la nuit. Un tir de 47 nous donnera des émotions : deux coups seront pour nous, un dans la chambre du premier, l'autre dans la poutre de la faîtière du toit. Sans grands dommages heureusement.

Au petit jour, nous apercevons par le soupirail de la cave, les chéchias rouges des Algériens de la 3^{ème} D.I.A. qui nous libèrent. Moment pathétique. On se saute au cou, le bon rosé du terroir est offert ... Il aura très peu d'amateurs car la bataille continue !

Prévenu de la reddition du château, je pars pour le P.C. du Revest.

Fine, la Bergère, résistante, torturée et emprisonnée par la Gestapo en 1944

Mme Joséphine Guigou naquit le 22 décembre 1905 à Cotignac (Var). Elle décéda le 4 octobre 1980 à l'hôpital Brunet, à Toulon, à la suite d'un accident de la route. Sa vie avait été rude, mais elle donnait l'impression d'être heureuse car elle avait toujours décidé d'être libre : sa puissance de caractère était son atout essentiel.

Elle était connue dans notre Commune, où elle arriva vers 1960 avec son troupeau, comme la « *Bergère de Tourris* ». Elle défraya la chronique en 1972 quand elle tua son voisin d'un coup de fusil de chasse : elle sera condamnée à un an de prison ferme pour « *blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* ». C'est au cours de son procès, par l'intermédiaire de la Presse, que nous apprendrons, avec certitude, la vérité sur une partie de sa vie et sur son passé de résistante : la bergère, alors en activités à Collobrières, eut le courage de commettre des actes de résistance sous l'occupation allemande entre 1942 et 1944.

Mme Guigou, appelée couramment « *Fine* », avait eu une enfance malheureuse : de père inconnu, abandonnée par sa mère, confiée à l'Assistance publique, elle avait été placée dès l'âge de neuf ans dans différentes exploitations agricoles où elle n'était qu'un outil de travail et vraisemblablement pas très bien traitée.

Passionnée de liberté, vivant chichement, avec une personnalité hors du commun, acharnée aux travaux agricoles, elle s'était élevée peu à peu avec cette dignité de femme maîtrisant les événements. À force de privation et d'économie, elle put acquérir une chèvre puis deux, puis des moutons. Elle acheta aussi un cheval de labour, puis deux. En 1940, elle était à la tête d'une entreprise de transport de bois comportant jusqu'à neuf chevaux et leurs conducteurs. Dans les collines de Collobrières, le travail ne manquait pas. C'est là qu'elle abrita, lors la seconde guerre mondiale, pendant de nombreux mois des réfractaires au STO (Service de Travail Obligatoire).

Pour ces faits, la Gestapo arrêta Fine le 18 mai 1944. Pendant trois mois, elle sera interrogée et torturée à Hyères à la Villa « *Beau-séjour* » puis à la villa « *La Coquette* » ; souvenirs sinistres pour ceux qui ont connu ces temps-là.

En débarquant le 15 août 1944 en Provence, l'armée du général de Lattre de Tassigny lui évita une mort certaine.

Article écrit à partir de témoignages oraux et écrits, sans consultation de documents officiels.



Le Bau dei Quatre Ouro par Decaris (vue du Revest-les-Eaux)

Adhésion pour 2014

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Adresse électronique :

Cotisation *Loisirs et Culture* 2 euros

Cotisation *Amis du Vieux Revest* 5 euros

Total :

Cotisations à remettre à l'Office du Tourisme du Revest-les-Eaux ou bien à envoyer à :

**Claude Chesnaud
Université de Toulon - Var
B.P. 20132
83957 La Garde Cedex**

ch@revest.fr – 06 35 21 51 95

<http://www.revest.fr>

https://www.dropbox.com/sh/8g3gtzlymatycza/F0kCB_V8oE